Nombre de membres : 34 N°2019-86

En exercice : 34 Abstentions : 0
Présents : 27 Exprimés : 33
Pouvoirs : 6 Pour : 33
Votants : 33 Contre : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

## L'An deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 13 décembre deux mille dix-neuf.

<u>Présents</u>: Christophe Gérouard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdalena Fredon, Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Paula Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Stéphane Malivert

<u>Pouvoirs</u>: Pascal Raffier délégation à Christophe Gérouard, Alain Blond délégation à Albert Delhoume, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud, Paul Brachet délégation à Alain Perche, Marie-laurence Morange délégation à Dominique Germond, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

Secrétaire de séance : Maryse Thomas

## Objet : Délibération portant désignation des délégués de la Communauté de Communes Ouest Limousin au Syndicat Mixte de gestion du SCoT « Charente e Limousin »

Monsieur le Président explique que Par délibération n°2019/73 en date du 07 novembre 2019, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte de gestion du SCoT, et adopté les projets de statuts de ce syndicat mixte.

L'article 8 de ces projets de statuts stipule que chaque EPCI, quelle que soit sa taille, sera représenté au sein du Comité Syndical par 10 délégués (5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants expressément fléchés), en sachant que les Présidents des EPCI font obligatoirement parties des délégués titulaires.

Il convient à ce jour que le Conseil Communautaire de la CCOL désigne ses délégués appelés à siéger au Comité Syndical de ce syndicat mixte de gestion du SCoT.

Conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation peut ne pas avoir lieu au scrutin secret, dès lors que le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité, de déroger à cette règle.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **PROCEDE** à la désignation des délégués de la CCOL appelés à siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de gestion du SCoT « Charente e Limousin », comme suit :

Délégués Titulaires	Délégués suppléant fléchés
Monsieur Christophe GEROUARD	Monsieur Jean-Pierre PATAUD
Monsieur Dominique GERMOND	Monsieur Joël VILARD
Monsieur Luc GABETTE	Monsieur Raoul RECHIGNAC
Monsieur Guy BAUDRIER	Madame Maryse THOMAS
Monsieur Bruno GRANCOING	Monsieur Louis FURLAUD

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire Le Président.

Le

Le Président

Christophe GEROUARD